

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 59

Le 17 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 10 juin 2021
Secrétaire de séance : André BOLON

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à Pierre ROUX
Belley	CLUZEL Annie	Pouvoir à Annie DELPON
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir à Daniel PONCY
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Pierre VALLIN
Belley	LAHUERTA Dimitri	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	Pouvoir à Pauline GODET
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE-Gérald	Suppléant Gilles BEDAT
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Danielle RAVIER
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Pouvoir à Thierry VERGAIN
La Burbanche	MARIÉ Patrick	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	

Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean-Philippe	Suppléante Michèle MAILLARD
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virignin	BANDET Marcel	
<u>Excusés</u>		
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	CHEVAT Jacques	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	
Vongnes	GUILLON Pascale	
<u>Absents</u>		
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	GONDARD Olivier	
Belley	RIOU Claudie	
Béon	LE CERF Céline	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENT DE SALLE

- Arrivée de Thierry VINETTE à 18h35 pendant l'appel.
- Arrivée de André BOLON à 18h37 pendant l'appel.
- Arrivée de Philippe RODRIGUEZ à 18h41 pendant le compte rendu du groupe de travail Eau et Assainissement.
- Arrivée de Xavier VINCENT à 18h45 pendant le compte rendu du groupe de travail Eau et Assainissement.

ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2021.
- 1. **Délibération** : Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. **Délibération** : Information sur les décisions prises entre le 11 mai et le 09 juin 2021.
- 3. **Délibération** : Constitution d'une servitude de passage sur la commune de Contrevoz.
- 4. **Délibération** : Création de la SPL ALEC de l'Ain.
- 5. **Délibération** : Prise de capital dans la centrale villageoise NEC du Bugey.
- 6. **Délibération** : Subvention au Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain pour la réfection de la passerelle d'accès à la grotte du Pic.
- 7. **Délibération** : Délégation de gestion DéclaLoc Cerfa à l'OT pour la dématérialisation des déclarations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes en mairie.
- 8. **Délibération** : Actionnariat au sein de la plateforme de données touristiques Apidae Tourisme.
- 9. **Délibération** : Demande de subvention pour l'aménagement et qualification de l'accès d'Aignoz (RNN du Marais de Lavours et Maison du Marais).
- 10. **Délibération** : Modification à apporter sur l'affectation des résultats 2020 sur 2021 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, GEMAPI, Atelier de la Bussière, Maison médicale.
- 11. **Délibération** : Complément de subventions du budget principal vers les budgets annexes.
- 12. **Délibération** : Décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, Atelier de la Bussière, Maison médicale. Décision modificative n°2 pour la GEMAPI.
- 13. **Délibération** : Modification du tableau des emplois.
- 14. **Délibération** : Approbation du projet de cadre de coopération entre la CCBS et le CoDev.
- 15. **Délibération** : Renouvellement de la convention de partenariat avec la communauté de communes de Yenne pour la valorisation des végétaux.
- 16. **Délibération** : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage « passage à gué SNCF - ROE 42381 » sur le Furans à Chazey-Bons.
- 17. **Délibération** : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Trimax.
- 18. **Délibération** : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - SPANC.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, de respecter la parole d'autrui et de signaler toute sortie de la salle.

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

o Groupe de travail transfert de compétence eau et assainissement :

Pierre COCHONAT présente les grands principes validés par le groupe de travail lors de sa séance du 10 juin dernier :

- Confirmation de la date de transfert au 1^{er} janvier 2022.
- Recrutement de 4 agents (chargé de clientèle et de facturation, chargé de gestion budgétaire, chargé de marché public, SIGiste).
- Nécessaire progressivité du transfert à opérer.
- La hiérarchie technique primera pour la priorisation des investissements.
- Une charte de bon transfert est en cours de rédaction pour affirmer des valeurs de solidarité et de gouvernance équilibrée.

Le document présenté en séance est annexé au présent procès-verbal.

INTERVENTIONS :

André BOLON précise qu'il sera nécessaire de faire un point d'étape avec le Trésorier pour s'assurer de la bonne mise œuvre de la régie.

Xavier VINCENT souhaite connaître les principes définis pour les communes qui présentent des budgets excédentaires.

Pour Pierre COCHONAT, le principe de solidarité devrait s'appliquer avec un transfert intégral de l'excédent, les conventions à venir avec les communes devront traiter cette question. Les retours d'expériences montrent que les intercommunalités qui avaient fixé un pourcentage de transfert à 75% le regrettent a posteriori.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. André BOLON se porte candidat.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITÉ, André BOLON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

Aucune observation n'est formulée.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 20 mai 2021.

3. Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n°2020-96, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 12 mai et le 09 juin 2021.

- Décisions du Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
17/05/21	Adhésion 2021 au CAUE de l'Ain et convention d'assistance globale	Adhésion : 3 384,80 € (0,10 €/habitant/an) Assistance globale : 3 780 €	2021-178
17/05/21	Convention de partenariat 2021-2023 pour la mise en tourisme de la ViaRhona sur le tronçon Lyon Léman	Convention de partenariat désignant la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné comme chef de file du collectif Lyon Léman	2021-179
17/05/21	Lancement d'une étude de préfiguration pour l'élaboration d'un projet culturel de territoire	Coût de l'étude : 38 000 € Subventions sollicitées : Etat : 25 000 € (66%) Département : 6 000 € (16%)	2021-180

17/05/21	Convention de partenariat avec la ville de Belley pour la mise en œuvre de projets partenariaux et culturels	La ville de Belley participe à hauteur de 3500 € soit 9% tout comme la CCBS	2021-181
03/06/21	Convention avec l'agence de cohésion du territoire pour un accompagnement financier à la réalisation du projet de territoire	Aide à l'étude d'ingénierie du projet de territoire à hauteur de 20 000 €	2021-199
03/06/21	Convention d'occupation du site portuaire de Virignin pour une animation Laser Game	Animation Laser Game les 14/07 et 15/08/21 de 8 h à 17h30 à titre gratuit.	2021-200
03/06/21	Convention de conseil départemental de l'Ain relative à l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée sur le pont de Cuchet	Cet aménagement s'inscrit dans une volonté de sécurisation des modes doux sur le territoire.	2021-201
03/06/21	Convention de prêt temporaire d'objets issus des collections du musée escale Haut Rhône à la maison du patrimoine de Culoz	Ce prêt, à titre gracieux, s'inscrit dans le cadre de l'exposition « Le Haut Rhône, de Bellegarde à Virignin ».	2021-202
03/06/21	Modification des horaires de la piscine	Horaires définis à compter du 07 juillet 2021 pour les vacances scolaires	2021-203
07/06/21	Convention avec l'association Wimoov pour l'utilisation de l'espace pluriel	Wimoov intervient en faveur de la mobilité solidaire sur le territoire de Bugey-Sud. Le prêt du local est gratuit pour l'association.	2021-204

- Décisions de la Présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle ressources				
18/05/21	Impression magazine Tout Bugey Sud 2	3 514.50 €	Gonnet Imprimeur 01300 Belley	2021-182
18/05/21	Distribution magazine Tout Bugey Sud 2	4 687 €	La Poste Solutions Business 69356 Lyon	2021-183
18/05/21	Identité visuelle projet de territoire	5970 €	Résonance Publique 69000 Lyon	2021-184
31/05/21	Installation et abonnement logiciel courrier	3 888 €	CPRO 26000 Valence	2021-194
Pôle techniques				
20/05/21	Fourniture d'un conteneur semi enterré pour les ordures ménagères	4 523,39 €	ECOBA 69720 St Bonnet de Mure	2021-186
20/05/21	Travaux de mise en place de CSE sur la commune de Belley	1 687,20 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-187
26/05/21	Détection des réseaux avant travaux de confortement d'un mur de soutènement sur la commune de Talissieu	1 020 €	IRE 01340 Marsonnas	2021-188
26/05/21	Désherbage des voies communales de Culoz	8 250 €	Les Brigades nature 01300 Belley	2021-189
26/05/21	Désherbage des voies communales de Belley	21 450 €	Les Brigades nature 01300 Belley	2021-190
26/05/21	Dallage du sanitaire automatique de Glandieu	5 806.20 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-191
27/05/21	Remise en état du filtre d'assainissement à la base d'aviron	9 335,70 €	Soumaille TP 01300 Belley	2021-192

26/05/21	Maitrise d'œuvre pour une aire de grand passage pour Bugey Sud	23 610 €	Profils Etudes 01360 Loyettes	2021-195
01/06/21	Entretien annuel des groupes hydrauliques du quai de transfert	4 038,90 €	Legras Industries 51206 Epernay	2021-196
03/06/21	Achat de matériel ludique pour la piscine	2 053,67 €	Entreprise Papier 59150 Wattrelos	2021-197
07/06/21	Surveillance de la piscine en juillet	2 966,76 €	AGPS 01300 Magnieu	2021-207
07/06/21	Surveillance de la piscine en août	3 947,40 €	AGPS 01300 Magnieu	2021-208
07/06/21	Réalisation d'un terrain de pétanque	3 600 €	Xavier Vistalli 01300 Brens	2021-209
07/06/21	Nettoyage des herbiers sur le Rhone - base d'aviron	23 160 €	Société François Perrin (38510 Morestel)	2021-210
Pôle Développement				
19/05/21	Box vélos pour Brégnier Cordon	5 783,70 €	UGAP 69286 Lyon	2021-185
03/06/21	Etude sécurisation ViaRhona - pont de Groslée	7 800 €	GSM 01300 Belley	2021-198

- *Marchés publics, accords-cadres et avenants :*

Marché/avenant	Numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Décision
Avenant		11/5/21	Avenant n°8 au marché n°2016-01 de collecte des ordures ménagères - modification de prix	SUEZ RV CENTRE EST 73290 La Motte Servolex	Modification du prix du BPU n°PS6 Lavage des CSE (fixé initialement à 130 € HT par CSE) à 96 € HT Soit une moins-value globale de 10 200 € HT pour le lavage de l'ensemble du parc de 300 CSE		DEC-2021-177
Avenant		25/5/21	Avenant n°3 au marché subséquent n°51 à l'accord-cadre n°2017-1 Création d'une voie verte reliant la ViaRhona au Centre ville de Belley pour la réalisation des travaux de marquage au sol	Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/ FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	Plus-value de 20 815 € soit nouveau montant de marché : 833 651,75 € (+11,52 % avec avenant n°1, 2 et 3)		DEC-2021-193
Avenant		07/06/2021	Avenant n°1 au marché n°2020-0000000012-00 de travaux de réhabilitation environnementale et hydraulique de l'Arvière à Arvière-en-Valromey : Travaux supplémentaires consistant au drainage de la plateforme	JACQUEMET SAS 01500 Ambérieu en Bugey	Plus-value de 23 384 € Soit nouveau montant de marché : 103 209,50 € (+29,29 %)		DEC-2021-205

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

4. Délibération : Constitution d'une servitude de passage sur la commune de Contrevoz.

Myriam KELLER rappelle que la commune de Contrevoz souhaite céder un bâtiment lui appartenant, place de Méfon, dans lequel est actuellement exploitée une boulangerie. L'accès à ce bâtiment s'effectue par une voie existante située sur une parcelle propriété de la CCBS, intégrée à son domaine privé.

Afin de maintenir l'usage de l'accès existant pour la boulangerie dans le cadre de cette vente, il est proposé au conseil communautaire de constituer une servitude de passage (à pied et tous véhicules, à titre réel et perpétuel) au profit de l'acquéreur du bâtiment.
L'entretien de cette servitude restera exclusivement à la charge de la CCBS.

INTERVENTION :

Xavier VINCENT souhaite savoir pourquoi cette parcelle n'est pas cédée à la commune.
Jean-Daniel BALASTRIER précise que cette parcelle est une voirie classée.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la servitude de passage.**

5. Délibération : Création de la société publique locale ALEC de l'Ain.

Michel Charles RIERA rappelle que l'ALEC 01 est une structure associative, œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale, sur les thématiques énergie climat.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat - SPPEH- à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).

L'actionnariat principal de la SPL ALEC de l'Ain sera constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA ainsi que les communes ou groupement de collectivités qui le souhaiteront.

Son objet social est le suivant : « La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ».

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE :**

- Approuve la constitution de la SPL Alec de l'Ain.
- Adopte ses statuts.
- Approuve le capital maximal de 408 000 € dans lequel la participation de la CCBS est fixée à 24 000 €.
- Désigne Michel Charles RIERA comme représentant et mandataire de la CCBS.

6. Délibération : Prise de capital dans la centrale villageoise NEC du Bugey.

Michel Charles RIERA rappelle que les centrales villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales, et s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergies.

La démarche de création d'une centrale villageoise « les Nouvelles Energies Citoyennes (NEC) du Bugey », a été initiée en octobre 2018. Elle couvre le territoire de la CCBS, de la communauté de communes du Plateau de Hauteville, des communes de Brénod et de Yenne.

La centrale villageoise NEC du Bugey existera en tant que société coopérative d'intérêt collectif avec l'objet suivant :

- L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite.
- Le développement et la promotion des énergies renouvelables.
- Le conseil, l'information et la formation en économies d'énergies et en efficacité énergétique.
- Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Une première tranche d'investissement d'un montant de 590 000€, pour une dizaine de projets, est programmée. Elle sera subventionnée à hauteur de 30% par le Conseil régional, 90% de la somme restante (410 000€) sera financée par un prêt bancaire.

L'apport en capital nécessaire pour réaliser cette première tranche est de 50 000€.

En plus des fonds citoyens, les communes de Parves et Nattage et de Ruffieu participeront respectivement à hauteur de 1 000€.

Ce dossier a été présenté en commission et a fait l'objet de plusieurs discussions en conseil communautaire.

INTERVENTIONS :

Claude JUILLET informe l'assemblée que les communes de Champagne en Valromey et de Valromey sur Séran ont également délibéré pour participer à hauteur de 1 000 €.

Pierre BROUSSART précise que la composition du capital est en constante évolution. L'apport des fonds citoyens s'élève ainsi aujourd'hui à 33 000 €.

L'objectif de production annuelle de 750 660 kWh sera atteint. La centrale villageoise est en contact avec la CNR pour se voir confier des toits, notamment ceux des bâtiments commerciaux de la zone de l'Ousson.

Pauline GODET rappelle l'importance de ce projet pour le territoire, et salue l'implication des citoyens qui sont parvenus à monter un projet solide.

Ces initiatives citoyennes, venant en appui des actions des collectivités, sont à encourager. Les objectifs du PCAET sont tellement importants, que nous avons besoin de tous les acteurs du territoire. En outre, cette participation de la CCBS n'est pas une subvention mais une prise de capital, l'intercommunalité devrait donc avoir un retour sur investissement.

Elle invite les communes de Bugey-Sud à participer au capital, à relayer ce dispositif auprès de leurs administrés pour les inciter à participer, ou à mettre des toits à disposition.

L'appellation NEC Bugey-Sud serait d'ailleurs plus impactante pour la centrale villageoise et les habitants du territoire.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 58 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre BROUSSART) :**

- Approuve la participation de la CCBS au capital de la centrale villageoise NEC du Bugey à hauteur 17 000 €, soit 0.50 € par habitant.
- Désigne Michel Charles RIERA comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.

7. Délibération : Subvention au Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain pour la réfection de la passerelle d'accès à la grotte du Pic.

Régis CASTIN rappelle que la grotte du Pic, propriété du cercle amical de Songieu, est située sur la commune de Haut-Valromey.

L'accès se fait par une passerelle accrochée à flanc de paroi dont l'état est fortement dégradé depuis plusieurs années.

Une interdiction d'accès à la passerelle a été matérialisée le 17 août 2020 par la pose d'une chaîne et d'une signalétique avertissant de la dangerosité de la structure.

Le Comité départemental de Spéléologie de l'Ain, qui bénéficie d'une autorisation d'usage de la grotte, sollicite la CCBS pour une aide de 2 500 € pour la réfection de la passerelle d'accès à la grotte du pic à un coût maîtrisé. Le Département de l'Ain est également sollicité dans le cadre du Plan Nature 01.

En plus de ces travaux de réfection concernant la passerelle proprement dite, le Comité départemental de l'Ain effectuera un recalibrage du sentier de randonnée d'accès à la passerelle, géré par la CCBS, et le renforcement de sa zone de départ par un petit muret de pierres sèches.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, A L'UNANIMITE, d'accorder une subvention de 2 500 € au Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain pour la réfection de la passerelle d'accès à la grotte du Pic.**

8. Délibération : Délégation de gestion DéclaLoc Cerfa à l'Office de Tourisme pour la dématérialisation des déclarations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que l'ouverture d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes doit être obligatoirement déclarée en mairie avec la remise d'un CERFA dédié à cet effet.

Il est aujourd'hui possible d'effectuer cette démarche de manière dématérialisée en adhérant à la plateforme DéclaLoc CERFA. Il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire pour la CCBS et les communes pourront maintenir les déclarations papier.

Utilisant la plateforme « taxesejour.fr », la CCBS peut mettre en œuvre cette dématérialisation pour le compte de ses communes membres sans coût supplémentaire en déléguant sa gestion à l'Office de tourisme.

Cette dématérialisation présente de nombreux avantages :

- Pour les usagers, en permettant un accès à un service dématérialisé 24h/24 et 7j/7.
- Pour les communes, en automatisant les réponses et en donnant l'accès en temps réel à la liste des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes déclarés.
- Pour les services gestionnaires de la taxe de séjour, en facilitant l'accès aux données issues des déclarations et procédures d'enregistrement pour fiabiliser la base des déclarants de la taxe de séjour.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE :

- Valide l'adhésion de la CCBS à la plateforme DéclaLoc CERFA.
- Approuve la délégation de sa gestion à l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.
- Désigne Gisèle BILLON, Adjointe de direction et chargée de la fédération des acteurs à l'Office de tourisme comme la personne référente en charge de configurer le compte DéclaLoc pour le territoire et créer d'autres comptes utilisateurs.
- Désigne Emmanuelle BEBI, directrice de l'Office de Tourisme, comme directrice de la publication.

9. Délibération : Actionnariat au sein de la plateforme de données touristiques APIDAE Tourisme.

Régis CASTIN rappelle que la plateforme de données touristiques APIDAE Tourisme est le cœur de l'information et la clé de la visibilité de l'offre touristique de Bugey-Sud.

Dans ce cadre, l'Office de Tourisme Bugey-Sud Grand Colombier saisit et actualise près de 4 600 fiches mettant en valeur l'offre des prestataires du territoire. Celles-ci sont diffusées sur de nombreux projets numériques (sites internet, bornes, applications, widgets).

APIDAE est donc un outil indispensable à la mise en valeur des offres touristiques des territoires. Au regard de la valeur importante que représente ces données numériques, il est essentiel d'en garder la maîtrise. Dans ce cadre l'Office de tourisme Bugey-Sud Grand Colombier souhaite devenir sociétaire d'APIDAE Tourisme, Société Coopérative d'intérêt Collectif SA à capital variable.

Le nombre de prises de parts minimum au capital pour les acteurs territoriaux étant de 10, le montant de cet actionnariat s'élève à 1 000 €.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, que l'Office de Tourisme Bugey-Sud Grand Colombier devienne actionnaire de la SCIC APIDAE Tourisme, à hauteur de 1 000 €, et que cette dépense inscrite budgétairement en section d'investissement soit prise en charge par la CCBS.

10. Délibération : Demande de subvention pour l'aménagement et qualification de l'accès d'Aignoz (RNN du Marais de Lavours et Maison du Marais).

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que le hameau d'Aignoz, sur la commune de Ceyzérieu, est la porte d'entrée de la Réserve Nationale du Marais de Lavours et le lieu d'implantation de son espace d'interprétation, la Maison du Marais.

Créée en 2001, la Maison du Marais accueille gratuitement 11 000 visiteurs par an, dont 3 000 scolaires et que le sentier extérieur de la Réserve est emprunté par 32 000 personnes par an.

Au-delà de sa vocation touristique et environnementale, le hameau d'Aignoz est également un lieu de résidence et de vie pour les habitants. Il accueille ainsi une activité agricole, de découverte pédagogique de la ferme, de restauration et de vente de produits locaux. Aujourd'hui, la fréquentation du site et la multiplicité des usages génèrent des tensions entre visiteurs et riverains. Ces tensions sont renforcées par le manque de lisibilité des zones de stationnement et de l'entrée du site, et par une utilisation confuse de la voirie.

Dans le cadre de ses compétences Voirie et Tourisme, la CCBS et la commune de Ceyzérieu travaillent sur un projet d'aménagement de la VC 10u dite "rue des Marais", avec les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Favoriser les modes doux et le partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site ;
- Redonner un aspect village à Aignoz.

Le projet est estimé à 361 868,60 € HT dont 109 178,24 € à la charge de la CCBS.

Il constitue la première étape d'une valorisation globale du site qui sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40%, et auprès du Département de l'Ain à hauteur de 20%.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT s'étonne des problèmes de circulation alors qu'un panneau interdit la circulation à l'entrée du hameau et que les parkings sont grands et visibles.

Régis CASTIN précise que les gens ne respectent pas la signalisation et se garent devant la Maison du Marais alors que la route est étroite. Il y a une vraie volonté de travailler d'abord sur les flux, pour apaiser la relation habitants/visiteurs, avant de travailler sur la fréquentation du site qui peut être largement améliorée. L'objectif demeure de développer un tourisme durable et qualitatif, et non de masse.

Pierre BROUSSART considère que la question de la cohabitation résidents/visiteurs doit nous amener à une réflexion sur la promotion d'un site touristique qui ne peut se faire que dans le respect de la population résidente. Cette problématique (quel tourisme pour Bugey-Sud ?) doit être étudiée dans le cadre du projet de territoire.

Régis CASTIN rappelle la volonté du nouvel exécutif de s'orienter vers un tourisme durable, à taille humaine, axé sur la qualification des sites majeurs de Bugey-Sud (dont l'offre actuelle est vieillissante et inadaptée), et respectueux des populations et de leur cadre de vie.

Dans cette logique, comme cela a été fait à Glandieu, un travail sur les flux est d'abord engagé sur Aignoz avec la population riveraine avant de travailler sur la restructuration de l'offre.

Cette volonté de favoriser une cohabitation sereine entre locaux et visiteurs s'est également concrétisée par les travaux dans les alpages du Colombier.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, Madame la Présidente à solliciter les demandes de subventions nécessaires à l'aménagement et la qualification de l'accès d'Aignoz.**

11. Délibération : Modification à apporter sur l'affectation des résultats 2020 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, GEMAPI, Atelier de la Bussière, Maison médicale.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°2021-38 en date du 8 avril 2021, le conseil communautaire a décidé de l'affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes.

A la demande de la trésorerie, suite à des affectations erronées sur certains budgets, il est proposé au conseil communautaire d'apporter les corrections nécessaires suivantes sur l'affectation des résultats 2020 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, GEMAPI, Atelier de la Bussière, Maison médicale.

CAMPING VIRIEU LE GRAND

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	2 509,96 €		- 3 019,86 €	- 509,90 €	- 900,00 €	- 1 409,90 €
fonctionnement	1 722,59 €	3 019,86 €	3 098,10 €	1 800,83 €		1 800,83 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excedent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	1 800,83 €	
Excedent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	- 1 409,90 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002		
	390,93 €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)		
	- 509,90 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement		
	- 1 409,90 €	
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

PORT DE PLAISANCE VIRIGNIN

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	- 12 672,08 €		- 28 631,32 €	- 41 303,40 €	- 15 300,00 €	- 56 603,40 €
fonctionnement	52 973,90 €	36 179,32 €	36 824,36 €	53 618,94 €		53 618,94 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excedent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	53 618,94 €	
Excedent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	- 56 603,40 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002		
	- €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)		
	- 41 303,40 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement		
	53 618,94 €	
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

GEMAPI

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	112 355,05 €		- 153 028,58 €	- 40 673,53 €	- 123 904,00 €	- 164 577,53 €
fonctionnement	57 912,80 €		27 126,20 €	85 039,00 €		85 039,00 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excedent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	85 039,00 €	
Excedent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	- 164 577,53 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002		
	- €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)		
	- 40 673,53 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement		
	85 039,00 €	
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

A.D.S.

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	13 558,16 €		- 9 513,98 €	4 044,18 €	- €	4 044,18 €
fonctionnement	- 7 505,63 €	12 913,98 €	116 499,75 €	96 080,14 €		96 080,14 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	96 080,14 €	
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	4 044,18 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002	96 080,14 €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)	4 044,18 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement		
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

ATELIER LA BUSSIERE

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	26 246,77 €		33 861,98 €	60 108,75 €	- €	60 108,75 €
fonctionnement	18,75 €		16,39 €	35,14 €		35,14 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	35,14 €	
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	60 108,75 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002	35,14 €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)	60 108,75 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement		
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

MAISON MEDICALE

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	404 347,24 €		- 601 795,96 €	- 197 448,72 €	170 727,71 €	- 26 721,01 €
fonctionnement	26 453,71 €	28 067,96 €	28 698,35 €	27 084,10 €		27 084,10 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	27 084,10 €	
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	- 26 721,01 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002	363,09 €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)	- 197 448,72 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement	26 721,01 €	
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

BUDGET PRINCIPAL

Etape n°1 : calcul du resultat à affecter

	RESULTAT CA 2020	Virement à la section investissement au 1068 pur le BP 2020	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2019	RESULTAT GLOBAUX CUMULES AVANT RESTES A REALISER	Solde restes à réaliser 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT AU bp 2021
Investissement	6 969 222,34 €		- 6 642 369,01 €	326 853,33 €	- 437 354,65 €	- 110 501,32 €
fonctionnement	461 178,36 €	6 982 550,14 €	9 873 686,39 €	3 352 314,61 €		3 352 314,61 €

Etape n°2 : modalité d'affectation obligatoire selon les resultats

		Observations
Excedent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	3 352 314,61 €	
Excedent d'investissement global cumulé au 31/12/2020	- 110 501,32 €	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement soit au 1068 si resultat négatif
Decision d'affectation		
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté en R002	3 241 813,29 €	
Affectation de l'excédent d'investissement reporté en 001 (depenses si chiffre négatif et recette si chiffre positif)	326 853,33 €	
Affectation obligatoire au 1068 si besoin d'autofinancement pour la couverture d'autofinancement investissement	110 501,32 €	
Affectation complémentaire en réserve soit au 1068		

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, par **58 VOIX POUR, 1 ABSTENTION** (Philippe RODRIGUEZ), les modifications à apporter sur l'affectation des résultats 2020.

12. Délibération : Complément de subventions du budget principal vers les budgets annexes.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°2021-42 en date du 8 avril 2021, le conseil communautaire a décidé des subventions versées et des avances réalisées du budget principal vers les budgets annexes pour l'année 2021. Il précise que les corrections apportées dans le cadre de la délibération 11 impactent directement le montant des subventions versées du budget principal vers les budgets annexes.

Il est demandé au conseil communautaire de compléter la délibération n°2021-42 en date du 8 avril 2021 concernant les budgets annexes suivants : Camping de Virieu, Port de plaisance, GEMAPI, Maisons médicales comme suit :

Subventions du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	article du budget annexe	Subventions versées en 2020	PROPOSITIONS BP 2021 adoptée au conseil communautaire du 8/04/2021	PROPOSITIONS BP 2021 de complément de subventions du BP vers budgets annexes - conseil du 17/06/2021
ZAC PICARDIERE	6521	774	178 494,42		
ZA PRE DU PONT	6521	774	0,00		
ZA EN SAUVY	6521	774	40 000,00		
ATELIER-RELAIS Ousson nord	6521	7552	0,00		
ATELIER RELAIS La bussière	6521	7552	50,00		
OROFUSION	6521	7552	29 000,00		
CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU	6521	7552	90 000,00	38 712,27	1 409,90
PORT PLAISANCE	6521	7552	115 000,00	68 385,99	56 603,10
MAISONS MEDICALES	6521	7552	111 300,00	75 553,68	28 067,96
ACTIPOLE	6521	7552	149 100,00	138 400,00	
GEMAPI	6521	7552	290 000,00	290 000,00	15 039,00
Centre aquatique Bugey Sud	6521	7552	394 000,00		
SPANC	6521	774	0,00	77 100,00	
total			1 396 944,42	688 151,94	101 119,96

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, par 58 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Philippe RODRIGUEZ), le complément de subventions du budget principal vers les budgets annexes.

13. Délibération : Décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, Atelier de la Bussière, Maison médicale. Décision modificative n°2 pour le budget annexe GEMAPI.

Pierre ROUX indique que les corrections apportées dans le cadre des délibérations 11 et 12 impactent directement l'équilibre du budget principal et des budgets annexes concernés.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes Camping de Virieu, Port de plaisance, Atelier de la Bussière, Maison médicale et une décision modificative n°2 pour le budget annexe GEMAPI.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET CAMPING VIRIEU LE GRAND	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	40 462,97 €	47 679,76 €	42 185,56 €	47 679,76 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- €	390,93 €
011 - Charges à caractère général	27 190,40 €	31 250,00 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	11 000,00 €	11 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- €	4 337,76 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	2 222,57 €	992,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €	100,00 €		
70 - Produits services, domaine et ventes div			4 140,86 €	7 166,66 €
75 - Autres produits de gestion courante			38 000,00 €	40 122,17 €
77 - Produits exceptionnels			44,70 €	- €
Investissement	2 732,47 €	6 739,66 €	5 242,43 €	6 739,66 €
001 - Solde exécution invest. reporté	- €	509,90 €		
021 - Virement de la sect* de fonctionnement			- €	4 337,76 €
040 - Opérat* ordre transfert entre sections			2 222,57 €	992,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			3 019,86 €	1 409,90 €
13 - Subventions d'investissement			- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €		
21 - Immobilisations corporelles	2 732,47 €	6 229,76 €		

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			- 1 409,90 €
FONCTIONNEMENT	REC	75	7552		1 409,90 €
INVESTISSEMENT	REC	10	1068		1 409,90 €
INVESTISSEMENT	DEP	001			- 3 919,86 €
INVESTISSEMENT	DEP	21	21578	autres mat, outillages	5 329,76 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 47 679,76€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 6 739,66€

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET PORT PLAISANCE 2021

	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	87 817,20 €	151 239,09 €	140 791,10 €	151 239,09 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	38 693,95 €	46 649,70 €		
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	674,01 €		
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	55 464,64 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	4 988,88 €	5 232,50 €		
65 - Autres charges de gestion courante	20 705,32 €	20 740,00 €		
66 - Charges financières	23 257,28 €	21 928,24 €		
67 - Charges exceptionnelles	171,77 €	550,00 €		
70 - Produits services, domaine et ventes div			25 791,10 €	26 250,00 €
75 - Autres produits de gestion courante			115 000,00 €	124 989,09 €
Investissement	53 840,28 €	114 316,08 €	41 168,20 €	114 316,08 €
001 - Solde exécution invest. reporté	0,00 €	41 303,40 €		
021 - Virement de la sect' de fonctionnement			0,00 €	55 464,64 €
040 - Opérat* ordre transfert entre sections			4 988,88 €	5 232,50 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			36 179,32 €	53 618,94 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	47 918,76 €	49 212,68 €		
21 - Immobilisations corporelles	5 921,52 €	23 800,00 €		

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			- 53 618,94 €
FONCTIONNEMENT	REC	75	7552		56 603,10 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023			2 984,16 €
Investissement					
INVESTISSEMENT	REC	021			2 984,16 €
INVESTISSEMENT	REC	10	1068		- 2 984,16 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 151 239,09€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 114 316,08€

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET ADS PREVISIONNEL 2021

	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	206 127,43 €	341 491,14 €	540 112,94 €	341 491,14 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			341 491,14 €	96 080,14 €
011 - Charges à caractère général	16 283,74 €	22 000,00 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	186 213,69 €	207 000,00 €		
022 - Dépenses imprévues	- €	5 000,00 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	3 630,00 €	3 971,01 €		
65 - Autres charges de gestion courante	- €	93 006,15 €		
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €		
70 - Produits services, domaine et ventes div			198 310,00 €	244 911,00 €
77 - Produits exceptionnels			311,80 €	500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		9 513,98 €		
Investissement	3 683,82 €	17 529,17 €	17 241,98 €	17 529,17 €
001 - Solde exécution invest. reporté	- €	- €		4 044,18 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		- €		9 513,98 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations			- €	- €
040 - Opérat* ordre transfert entre sections			3 630,00 €	3 971,01 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			13 611,98 €	
20 - Immobilisations incorporelles	285,91 €	12 529,17 €		
21 - Immobilisations corporelles	3 397,91 €	5 000,00 €		

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
FONCTIONNEMENT					
INVESTISSEMENT	DEP	001			- 9 513,98 €
INVESTISSEMENT	DEP	20			9 513,98 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 341 491,14€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 17 529,17€

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET ATELIER LA BUSSIÈRE 2021

	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	14 955,26 €	15 366,39 €	14 974,01 €	15 366,39 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- €	35,14 €
011 - Charges à caractère général	14 924,00 €	15 366,39 €		
66 - Charges financières	31,26 €	- €		
70 - Produits services, domaine et ventes div			14 924,00 €	15 331,25 €
75 - Autres produits de gestion courante			50,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels			0,01 €	- €
Investissement	15 753,23 €	102 108,75 €	42 000,00 €	102 108,75 €
001 - Solde exécution invest. reporté			- €	60 108,75 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 753,23 €	- €		
23 - Immobilisations en cours	- €	102 108,75 €		
27 - Autres immobilisations financières			42 000,00 €	42 000,00 €

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			16,39 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	63512	Taxes foncières	16,39 €
INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT					

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 15 366,39€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 102 108,75€

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET MAISON MEDICALE 2021

	Dépense		Recette	
	Étiquettes de colonnes			
	Dépense CA 2020	BP + RAR 2021	Recette CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	133 507,44 €	214 597,73 €	159 961,15 €	214 597,73 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			0,00 €	363,09 €
011 - Charges à caractère général	45 798,99 €	46 450,00 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	2 602,43 €	2 650,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	94 429,43 €		
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	62 370,63 €	61 084,00 €	40 453,00 €	40 453,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	11 252,82 €	0,00 €		
66 - Charges financières	10 642,86 €	9 484,30 €		
67 - Charges exceptionnelles	839,71 €	500,00 €		
70 - Produits services, domaine et ventes div			21 254,65 €	23 760,00 €
75 - Autres produits de gestion courante			98 253,50 €	150 021,64 €
Investissement	238 713,18 €	374 395,44 €	643 060,42 €	374 395,44 €
001 - Solde exécution invest. reporté	0,00 €	197 448,72 €		
021 - Virement de la sect° de fonctionnement			0,00 €	94 429,43 €
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	40 453,00 €	40 453,00 €	62 370,63 €	61 084,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			28 067,96 €	26 721,01 €
13 - Subventions d'investissement			180 000,00 €	192 161,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 741,01 €	47 400,43 €	372 201,83 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	12 213,88 €	69 215,31 €		
23 - Immobilisations en cours	141 305,29 €	19 877,98 €	420,00 €	0,00 €

augmentation sul

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			- 54 788,97 €
FONCTIONNEMENT	REC		75	7552	28 067,96 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023			- 26 721,01 €
INVESTISSEMENT	REC	021			- 26 721,01 €
INVESTISSEMENT	REC	1068			26 721,01 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 214 597,73€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 374 395,44€

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET PRINCIPAL 2021

	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	15 909 167,54 €	18 676 391,58 €	16 370 345,90 €	18 676 391,58 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- €	3 241 813,29 €
022- Dépenses imprévues		20 000,00 €		
011 - Charges à caractère général	3 003 737,59 €	3 090 822,85 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	2 710 821,97 €	2 881 912,24 €		
014- atténuations de produits	6 434 112,26 €	6 434 112,26 €		
023 - Virement à la section d'investissement		3 235 545,16 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	1 115 936,35 €	846 346,97 €	62 136,00 €	66 382,51 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 823 251,23 €	1 636 396,90 €		
66 - Charges financières	20 430,14 €	21 255,20 €		
67 - Charges exceptionnelles	300 878,00 €	10 000,00 €		
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	500 000,00 €	500 000,00 €		
013- Atténuations de charges			104 341,13 €	82 410,42 €
70 - Produits services, domaine et ventes div			727 659,56 €	694 360,05 €
73 - Impôts et taxes			12 488 067,87 €	10 114 344,87 €
74 - Dotations et participations			2 675 834,55 €	4 449 433,44 €
75 - Autres produits de gestion courante			21 674,64 €	21 147,00 €
77 - Produits exceptionnels			290 632,15 €	6 500,00 €
Investissement	3 527 102,68 €	7 096 128,97 €	9 379 115,67 €	7 096 128,97 €
001 - Solde exécution invest. reporté				326 853,33 €
021 - Virement de la sect* de fonctionnement				3 235 545,16 €
024- Produits des cessions d'immobilisations				
020- Dépenses imprévues		25 000,00 €		
040 - Opérat* ordre transfert entre sections	62 136,00 €	66 382,51 €		846 346,97 €
041- Opérations patrimoniales	492 571,58 €		492 571,58 €	
204- Subvention équipement versées	221 798,86 €	396 288,18 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves			7 479 956,14 €	369 618,32 €
13 - Subventions d'investissement			868 905,24 €	1 218 158,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	69 351,60 €	69 031,60 €	480,00 €	1 520,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	121 368,14 €	1 261 039,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 999 059,88 €	2 780 943,66 €		
23 - Immobilisations en cours	474 694,28 €	1 761 825,16 €		
26- participation et créances rattachées		31 000,00 €		
27- autres immobilisations financières	67 969,00 €	103 038,86 €	404 949,91 €	470 720,55 €
4581- opérations sous mandat	18 153,34 €	601 580,00 €	132 252,80 €	627 365,99 €

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			-6 982 550,13 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023			-7 083 670,09 €
FONCTIONNEMENT	DEP	65	6521		101 119,96 €
INVESTISSEMENT	REC	021			-7 083 670,09 €
INVESTISSEMENT	DEP	21	21111/2188		-2 083 670,09 €
INVESTISSEMENT	DEP	23	23131/2315/23171/2318		-5 000 000,00 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 18 676 391,58€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 7 096 128,97€

2111 - Terrains nus	- 110 501,32 €
2188 - Autres immobilisations co	- 1 973 168,77 €
TOTAL CHAP 21	- 2 083 670,09 €
23131 - Immo. corporelles en co	- 1 984 900,00 €
2315 - Installat*, matériel et outi	- 2 000 000,00 €
23171 - Immo. corporelles reçue	- 130 920,55 €
2318 - Autres immo. corporelles	- 884 179,45 €
TOTAL CHAP 23	- 5 000 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

BUDGET GEMAPI 2021

	Dépense		Recette	
	CA 2020	BP + RAR 2021	CA 2020	BP + RAR 2021
Fonctionnement	565 196,59 €	533 437,86 €	623 109,39 €	533 437,86 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			- €	- €
011 - Charges à caractère général	158 822,64 €	189 981,48 €		
012 - Charges de personnel, frais assimilés	110 355,28 €	134 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- €	9 015,02 €		
042 - Opérat* ordre transfert entre sections	215 179,16 €	101 107,72 €	164 573,21 €	18 036,27 €
65 - Autres charges de gestion courante	80 422,24 €	97 000,00 €		
66 - Charges financières	417,27 €	33,64 €		
67 - Charges exceptionnelles	- €	2 300,00 €		
74 - Dotations et participations			135 506,14 €	209 362,59 €
75 - Autres produits de gestion courante			290 000,00 €	305 039,00 €
77 - Produits exceptionnels			33 030,04 €	1 000,00 €
Investissement	562 251,74 €	1 611 994,57 €	674 606,79 €	1 611 994,57 €
001 - Solde exécution invest. reporté	- €	40 673,53 €		
021 - Virement de la sect* de fonctionnement			- €	9 015,02 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations			- €	
040 - Opérat* ordre transfert entre sections	164 573,21 €	18 036,27 €	215 179,16 €	101 107,72 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
168751- Avance du budget général				96 436,52 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			52 040,00 €	203 427,39 €
13 - Subventions d'investissement			407 387,63 €	729 091,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 743,20 €	29 616,18 €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	72 603,97 €	97 835,60 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	90 728,31 €	156 630,00 €		
23 - Immobilisations en cours	163 603,05 €	796 286,32 €		
4581 - Opérations sous mandat	- €			372 916,67 €
4582 - Opérations sous mandat		372 916,67 €	- €	

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	002			- 85 039,00 €
FONCTIONNEMENT	REC		75	7552	15 039,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023			- 70 000,00 €
INVESTISSEMENT	REC	021			- 70 000,00 €
INVESTISSEMENT	REC	168751			- 15 039,00 €
INVESTISSEMENT	REC	10		1068	85 039,00 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 533 437,86€

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 1 611 994,57€

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, par 58 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Philippe RODRIGUEZ), les décisions modificatives présentées ci-dessus.

14. Délibération : Modification du tableau des emplois

Pauline GODET présente les modifications à apporter au tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS :

- Eau et assainissement :
Afin de préparer le transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2022, il est proposé de créer un poste d'agent administratif chargé de la clientèle et de la facturation.
- Social :
De façon à pouvoir couvrir l'intégralité du territoire Bugey-Sud pour lutter contre la fracture numérique, il est proposé de créer un deuxième poste de conseiller numérique.
- Administratif - communication :
Le poste de chargée de communication est à ce jour vacant au sein de la CCBS. Ce poste a été ouvert sur les cadres d'emplois administratif de catégorie C et B. Deux consultations ont été lancées et sont infructueuses à ce jour. Il est proposé de l'ouvrir au cadre d'emploi des attachés de catégorie A.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le tableau des emplois modifié.**

15. Délibération : Cadre de coopération du CoDev

Marcel BANDET rappelle que, par sa délibération n°2020-98 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a validé le principe de constituer un conseil de développement (CoDev).

Le CoDev est une instance de consultation, un outil de concertation avec la société civile qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale.

Pour l'heure, on dénombre 47 candidats, 12 personnes qualifiées et 19 communes représentées sur 43.

Le groupe de travail « Pacte de gouvernance » a élaboré un projet de cadre de coopération qui a pour objet de définir et de structurer les modalités de la relation et de la coopération entre la CCBS et le CoDev, tout en garantissant l'autonomie du CoDev.

INTERVENTIONS :

Pauline GODET rappelle que la création d'un CoDev répond à un engagement pris par l'exécutif pour favoriser une participation citoyenne et une valeur ajoutée à l'élaboration des gros dossiers relevant de la CCBS.

La vice-présidence confiée à Marcel BANDET permettra « de mettre de l'huile dans les rouages » de la relation CCBS/CoDev, et ainsi éviter les erreurs passées.

Ce cadre de coopération vise à garantir l'autonomie et l'indépendance du CoDev, et à favoriser un fonctionnement souple. Les citoyens doivent en effet être contributeurs, incubateurs de projets et médiateurs.

Le CoDev sera obligatoirement consulté pour le projet de territoire et le CRTE.

La première réunion se déroulera le 1^{er} juillet.

Marcel BANDET remercie les élus et les services qui ont travaillé sur ce cadre de coopération.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le projet de cadre de coopération avec le CoDev.**

16. Délibération : Renouvellement de la convention de partenariat avec la communauté de communes de Yenne pour la valorisation des végétaux

Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention avec la communauté de communes de Yenne (CCY) pour la valorisation de ses déchets végétaux.

Par cette convention, la CCY s'engage à livrer à la CCBS les déchets végétaux issus de sa déchetterie et conformes aux critères de qualité fixés.

Le coût de la prestation de valorisation des végétaux est de 27 € la tonne TTC.

La précédente convention a généré une recette de 12 159 € pour l'année 2020.

Ce prix sera révisé chaque année après un bilan économique de la filière, et proposé dans la grille tarifaire annuelle de la CCBS.

Le cas échéant, cette convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de trois ans.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature de la convention de partenariat avec la Communauté de communes de Yenne pour la valorisation des végétaux.**

17. Délibération : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage « passage à gué SNCF - ROE 42381 » sur le Furans à Chazey-Bons

Pierre COCHONAT rappelle que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CCBS mène des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur les tronçons identifiés prioritaires.

SNCF Réseau est propriétaire d'un ouvrage sur le Furans à Chazey-Bons qui doit être mis en conformité.

En application des dispositions réglementaires, les collectivités territoriales ont la possibilité de se substituer aux propriétaires pour entreprendre des actions visant la gestion équilibrée et durable des ressources en eau.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de mandat pour la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage « passage à gué SNCF - ROE 42381 » sur le Furans à Chazey-Bons

Cette convention définit les modalités techniques, administratives et financières de ce mandat de maîtrise d'ouvrage.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 62 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est fixé comme suit :

Financeurs	Clé répartition
Agence de l'eau RMC	50 à 70 %
Département de l'Ain	20 %
SNCF Réseau	20 à 30 %

La CCBS s'engage à avancer les frais d'études et de travaux. Elle réclamera à SNCF Réseau, sur présentation du bilan financier de l'opération, le reste à payer, déduction faite des subventions perçues.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature de cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.**

18. Délibération : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Trimax

Michel Charles RIERA rappelle que la présidente de l'EPCI doit établir et présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets avant le 30 juin de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public, et présenter des indicateurs sur la bonne gestion de ce service public.

Une présentation synthétique de ce rapport est faite en séance.

INTERVENTIONS :

Philippe RODRIGUEZ intervient sur le thème de l'incinération des déchets. L'incinérateur du SITOM Nord-Isère est actuellement à la limite du seuil de rentabilité. Alors que nous menons, à juste titre, une politique de valorisation des déchets, cela doit nous amener à réfléchir sur les incidences financières de cette politique sur le fonctionnement de cet incinérateur.

En tant que vice-président du SITOM Nord-Isère, Philippe NARDIN précise que le SITOM est en phase de renouvellement de son contrat d'exploitation. L'usine est dimensionnée pour traiter 160 000 tonnes de déchets, et elle reçoit actuellement 120 000 tonnes.

L'incinérateur de Bourgoin-Jallieu est un incinérateur de réserve pour traiter les déchets des autres incinérateurs de la région Rhône-Alpes lors des arrêts techniques. Pour compléter les tonnages et limiter le vide de four, il accueille également les déchets industriels.

Les nouvelles consignes de tri vont impacter le volume incinéré et elles sont prises en compte dans le renouvellement du contrat d'exploitation. Une plateforme de gestion des encombrants est également incluse en option, et sera mise en œuvre si les membres du SITOM le décident in fine.

Xavier VINCENT rappelle que le SITOM refusait des tonnages en 2019, et qu'il est rentable à partir de 170 000 tonnes traitées.

En réponse à une question posée lors de la dernière séance du conseil, Michel Charles RIERA précise que 200 courriers ont été envoyés concernant des dépôts sauvages, et que 25% d'entre eux ont donné lieu à un recouvrement.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets.**

19. Délibération : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - SPANC

Pierre COCHONAT rappelle que la présidente de l'EPCI doit établir et présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif avant le 30 juin de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public, et présenter des indicateurs sur la bonne gestion de ce service public.

Une présentation synthétique de ce rapport est faite en séance.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets d'assainissement non collectif.**

TOUR DE TABLE :

Pierre BROUSSART souhaite connaître l'état d'avancement concret (locaux, matériel, formation...) du dossier « conseillers numériques », sachant que les élus du Valromey envisageaient un début d'activité pour septembre 2021.

Maria PILLOUD rappelle le nécessaire respect des règles statutaires en matière de recrutement. Les recrutements seront effectifs fin septembre-début octobre, et les agents recrutés suivront une formation obligatoire de trois mois. L'activité débutera donc véritablement sur le territoire en janvier 2022. Le travail sur les besoins du territoire et l'organisation matérielle se fera en temps masqué pendant le second semestre.

Pauline GODET précise qu'un groupe de travail travaillera spécifiquement sur ces questions.

Xavier VINCENT intervient sur le thème de l'économie, et s'inquiète de la situation de certaines entreprises de Culoz, CIAT/CARRIER, pour lesquelles des départs du personnel sont évoqués. Quelle est la situation réelle de ces entreprises et les conséquences pour le personnel et la vacance de locaux? D'une manière générale, il est important de favoriser le développement économique du territoire pour permettre aux salariés de pouvoir travailler sur Bugey-Sud.

Pour l'activité du site CARRIER, Franck ANDRÉ MASSE précise que le travail de restructuration porte ses fruits, les chiffres sont désormais bons et il n'y a pas d'inquiétude à court terme.

Concernant les locaux, pour le 1^{er} bâtiment (ancien SAV), un compromis de vente a été signé pour l'installation d'une cuisine centrale. Pour le 2^{ème} bâtiment, une entreprise de Haute Savoie est intéressée pour transférer son activité sur Culoz.

Myriam KELLER met en avant le travail de qualité réalisé par la commission Développement économique depuis le début du mandat. Plusieurs dossiers d'envergure (comme le village d'entreprises par exemple) sont actuellement en cours et seront prochainement présentés au conseil communautaire.

Concernant le deuxième bâtiment de Culoz, une négociation est en cours avec la commune pour l'acquisition d'une parcelle attenante à l'arrière, l'entreprise intéressée souhaitant se développer très rapidement. Elle remercie la commune de Culoz qui a accepté de faire un gros effort financier sur le prix de vente de cette parcelle et ainsi faciliter l'implantation de cette entreprise.

Suite à la réception d'un mail reçu en mairie, Claude JUILLET demande des explications concernant une demande d'enlèvement de mobil home appartenant à trois particuliers au camping de Virieu le Grand.

Pierre ROUX rappelle que le camping n'est plus exploité depuis 2016, le site ne disposant pas de d'assainissement aux normes. Depuis, il n'y plus aucun contrôle technique et de conformité des réseaux, ce qui pose des problèmes de sécurité et de responsabilité. Il a donc été demandé à ces personnes d'enlever leur mobil home. Une procédure pourrait être engagée s'ils ne s'exécutent pas. Pauline GODET précise que les personnes concernées occupent le site gratuitement sans autorisation du propriétaire, la CCBS. Cette occupation peut être considérée comme illégale. Les questions de sécurité et de responsabilité sont patentes. Une rencontre est organisée le 5 juillet pour trouver un calendrier adapté aux contraintes de chacun, mais l'issue est invariable. Il est nécessaire de tourner juridiquement la page du camping.

Régis CASTIN se rendra sur site pour appréhender concrètement ce dossier. Les propriétaires font référence à un accord verbal, dont nous avons aucune trace, et qui est caduc compte tenu des problèmes de sécurité et de responsabilité.

Après avoir informé l'assemblée de l'arrivée du nouveau DGS au 1^{er} septembre prochain, Pauline GODET rappelle les dates à réserver dans les agenda communautaires :

- 10 juillet : 1^{ère} restitution sur le projet de territoire à Culoz
- 15 juillet : Conseil communautaire à Culoz

La séance est levée à 20 h55.

Le secrétaire de séance,
André BOLON



La présidente,
Pauline GODET

